

L'an de grace Mil Sept Cens trente un; le vingt troisieme jour de
Janvier, A mes a voir publiés a un Dimanche au prône de ma Messie
paroissiale un ban de Mariage et a bon avertie que les parties se pourvoient
des deux autres bans pardevant Messieurs les Grands Vicaires, et a Nous
appart la permission de Celebrer le Mariage Entre Jean Jacquemart fils
de deffunt Gerard Jacquemart et de Nicolle Lubignon demeurant a la Cense
de forest paroisse d'Attigny d'une part, Et Catherine plaisant fille de
deffunt Matieu plaisant et de Henriette Etienne de cette paroisse, d'autre
part, ne s'étant trouve aucun Obstacle ny empeschement audit Mariage,
Je soussigne Pierre Guillier prêtre Docteur en Theologie et Curé de Montmarin
ay receu d'eux la promesse et Consentement de Mariage et leur ay donné
la benediction Nuptiale dans l'Eglise de ma paroisse en presence de Thibault
Le Blanc, Nicolas Jacquemart, J. Berthelemy, Jean Lepeuere
qui ont signez avec Nous les jours et an que dessus. p.

Jean Jacquemart
Catherine plaisant

Thibault
Nicolas Jacquemart
J. Berthelemy
Jean Lepeuere
Jean Etienne
Thibault
Nicolas Jacquemart
J. Berthelemy